

RAPPORT DE JURY SUR LE RECRUTEMENT 2025 DES AGENTS D'EXPLOITATION PRINCIPAUX DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT

Le Président du jury

Nicholas ISVELIN

1 – PRESENTATION GENERALE

Dans le cadre de la mutualisation des recrutements, le CVRH de Rouen a été désigné par la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest pour être maître d'œuvre de l'organisation du recrutement d'agent d'exploitation Principal des travaux publics de l'Etat.

Deux concours (externe et interne) ont été ouverts par arrêté préfectoral du 5 juin 2025 pour le recrutement d'agents d'exploitation Principaux. Le nombre de postes était de 9 postes au concours externe et 4 au concours interne (Arrêté du 5 juin 2025).

La composition du jury a été fixée par arrêté du 5 juin 2025

Président	Nicholas ISVELIN
Membres	Valérie STEVENOT Mourad BOURKACHE

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées dans les salles de formation du CVRH de ROUEN. Ces épreuves écrites ont été prévues en commun avec la DRIEAT IF le même jour.

Pour ce concours, un calendrier des différentes étapes du concours étaient fixées aux dates suivantes :

Date limite de clôture des inscriptions **30 avril 2025**
Au vu du nombre d'inscriptions, la date a été repoussée au 14 mai 2025.

Date des épreuves d'admissibilité 12 juin 2025
Date des épreuves d'admission semaine du 15 au 19 septembre 2025

Thierry HORLAVILLE, Pascal STEVENOT, Arnaud MAHIEU étaient examinateurs de l'épreuve pratique assistés d' Adeline BUNEL et Quentin MASSART.

Les épreuves pratiques se sont déroulées sur la piste du CEREMA, avec leur accord. De plus, une journée de test avait été prévue antérieurement à la réunion d'admissibilité, pour la cohérence des épreuves et leur validation par les membres de jury.

2 – NATURE DES EPREUVES

- Epreuves d'admissibilité
(arrêté du 5 décembre 2007 publié au JO du 14 décembre 2007)

Epreuve n° 1 : courts exercices de français et d'arithmétique portant sur le programme ci-dessous (durée : 1 h 30 ; coefficient 1)

Cette épreuve vise à apprécier les qualités de compréhension des candidats et leur aptitude à s'exprimer dans un style et avec une grammaire et une orthographe correctes et à apprécier leur aptitude à la mise en œuvre pratique des connaissances nécessaires à l'exercice des missions dévolues aux agents d'exploitation Principaux des travaux publics de l'Etat (l'usage du dictionnaire et de la calculatrice est interdit).

Les épreuves d'arithmétique portent sur le programme suivant :

les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication et division
les règles de divisibilité
les calculs décimaux approchés
les nombres premiers
les fractions, valeur décimale d'une fraction, opérations sur les fractions

la moyenne arithmétique simple
la règle de trois, les rapports et proportions, les pourcentages, les indices, les taux
les principales unités de mesure : température, masse, volume, surface, temps, monnaie

Epreuve n° 2 : questionnaire à choix multiples portant sur les règles essentielles du code la route
(durée : 25 mn ; coefficient 1)

- **Epreuves d'admission**
(arrêté du 5 décembre 2007 publié au JO du 14 décembre 2007)

Epreuve n° 3 : épreuve pratique permettant au jury d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée. L'épreuve consiste en une mise en situation de travail, notamment en équipe (durée : 1 h ; coefficient 3)

Epreuve n° 4 : entretien oral avec le jury en lien avec l'épreuve pratique consistant pour le candidat, à partir d'une situation de travail donnée, à présenter l'organisation du travail dans ses aspects techniques et dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention. Cette épreuve permet au jury d'évaluer si les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat, ainsi que sa motivation, lui permettront de s'adapter à l'emploi offert (durée : 20 mn ; coefficient 3)

Rappel : les règles d'élimination sont les suivantes :

- toute absence à une épreuve ou toute note inférieure à 5 sur 20,
- un total inférieur à 20 pour l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité,
- un total inférieur à 80, après application des coefficients, pour l'ensemble des épreuves.

3 – STATISTIQUES SUR LES INSCRIPTIONS

	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Pourcentage de présents
Rouen	78 externes 13 internes	57 externes 10 internes	73,08 % 76,92 %

4 - RESULTATS

Admissibilité

Pour le concours externe ; le jury déclare admissibles les candidats ayant un total de points supérieur ou égal à **24 sur 40**.

42 candidats sont déclarés admissibles.

Pour le concours interne ; le jury déclare admissible les candidats ayant un total de points supérieur ou égal à **26,63 sur 40**.

8 candidats sont déclarés admissibles.

Admission

Concours externe :

Le jury déclare admis les candidats ayant un total supérieur ou égal à **119,13** pour la liste principale et à **103,25** pour la liste complémentaire **sur 160**.

La liste d'admission se présente ainsi :

- liste principale : **9** candidats
- liste complémentaire : **10** candidats

Concours interne :

Le jury déclare admis les candidats ayant un total supérieur ou égal à **114,25** pour la liste principale et à **113,38** pour la liste complémentaire.

La liste d'admission se présente ainsi :

- liste principale : 4 candidats
- liste complémentaire : 1 candidat

5 – BILAN DES EPREUVES

Admissibilité

Epreuve n° 1 – Partie Français : elle consistait en :

- 1 texte de 89 lignes
- 7 questions portant sur la compréhension du texte
- 4 exercices de grammaire, conjugaison et orthographe, indépendants du texte

Le sujet de cette année porte sur le réseau routier français. La moyenne est de **13,12**. **5** candidats n'ont pas obtenu la note de **10/20**. Les notes s'échelonnent entre **3,5** et **19**.

Epreuve n° 1 – Partie Arithmétique : elle consistait en :

- 5 exercices de calculs et conversions

indépendants les uns des autres, portant sur des connaissances de base, niveau CAP.

La moyenne est de **9,39**. **24** candidats n'ont pas obtenu la note de **10/20**. **6** d'entre eux n'ont pas atteint la note de **5/20**. Les notes s'échelonnent entre **2,75** et **18**.

La calculatrice n'était pas autorisée.

Epreuve n° 2 – Code de la route : elle consistait en **40** questions à choix multiples portant sur les règles essentielles du code de la route. Cette épreuve est en général, bien réussie par tous les candidats. La moyenne est de **17,25**. Les notes s'échelonnent entre **7** et **19,50**.

Admission

Les épreuves d'admission se sont déroulées dans les salles du CVRH de Grand Quevilly (76120) et à l'extérieur sur la piste du CEREMA les **15, 16, 17, 18 et 19 septembre 2025**. La réunion d'admission a eu lieu le 19 septembre après le passage du dernier candidat.

L'organisation du jury était répartie ainsi :

Nicholas ISVELIN, Valérie STEVENOT et Mourad BOURKACHE, examinateurs de l'oral, Thierry HORLAVILLE, Pascal STEVENOT, Arnaud MAHIEU étaient examinateurs de l'épreuve pratique assistés d'Adeline BUNEL et Quentin MASSART.

Un planning horaire a été conçu avec les différentes épreuves pour convoquer les candidats externes et internes. Il y avait 10 candidats par jour.

Un accueil par l'équipe CVRH a été planifié pour les candidats (Explication du déroulé de la journée) qui ensuite étaient pris en charge par les examinateurs et les membres de jury de la DIRNO pour les autres ateliers.

Pour la mise en situation professionnelle extérieure, les candidats devaient apporter l'équipement suivant :

- Gilet haute visibilité,
- Chaussures de sécurité,
- Gants de protection.

Remarques des examinateurs sur le déroulement de la mise en situation professionnelle :

Les épreuves pratiques sont au nombre de quatre. Les examinateurs expliquent le déroulement de l'épreuve en précisant l'emplacement du matériel et donnent le temps imparti pour effectuer l'exercice. Certaines feuilles de consignes ont été plastifiées pour faciliter l'utilisation et la lecture pour les candidats .

Elles sont soit individuelles soit collectives dans le but d'observer la capacité à se coordonner en binôme et si les consignes sont respectées. Dans le cas où un candidat est absent, un agent candide est prévu pour le remplacer. Cette année, nous avons pu constater que les candidats qui ne se sont pas présentés ne nous ont pas prévenu. Si nous avions eu l'information, nous aurions pu combler les créneaux vides du planning.

Les candidats ont été ponctuels, même en avance pour certains et certaines, ce qui a permis de respecter le planning. Les temps impartis pour les différentes phases des deux épreuves étaient respectés. Des grilles d'évaluation ont été prévues pour chaque candidat et ont permis une notation objective. Les consignes orales étaient bien respectées en général

Remarques des examinateurs sur le déroulement de l'entretien oral :

Réglementairement, l'entretien oral avec le jury, en lien avec l'épreuve pratique, consiste pour le candidat, à partir d'une situation de travail donnée, à présenter l'organisation du travail dans ses aspects techniques et dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention.

Cette épreuve permet au jury d'évaluer si les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat, ainsi que sa motivation, lui permettront de s'adapter à l'emploi pour lequel le concours est ouvert.

Les profils des candidat(e)s étaient assez variés compte tenu de leur parcours scolaire (voire universitaire), leur expérience professionnelle, et de la nature des motivations exprimées.

Les examinateurs ont recherché à apprécier la capacité de chaque personne admissible à pouvoir s'insérer sans difficulté majeure dans une équipe de travail en CEI, sous l'autorité d'un chef d'équipe, dans les conditions de travail qui auront vocation à être les leurs, concrètement et au quotidien en cas de succès.

Ils ont valorisé les candidats curieux de leur (futur) environnement professionnel, mesurant les contraintes du métier auquel ils postulent, sensibles aux bases de la déontologie professionnelle, soucieux des enjeux de sécurité au travail, sachant s'exprimer clairement, présentant de réelles qualités de bon sens commun, d'honnêteté intellectuelle de réactivité et sachant porter un regard critique nécessaire sur le bon (ou moins bon) déroulement de leur épreuve pratique en équipe.

Comme chaque année, il est le plus souvent reproché aux candidats leur manque d'intérêt pour leur futur environnement professionnel, le métier de l'exploitation de la route pour lequel ils ont passé le concours et l'absence de connaissances du Ministère, du fonctionnement des services publics en général.

6 - CONCLUSION

Les examinateurs sont satisfaits que les épreuves se soient bien déroulées. Les conseils à donner aux futurs candidats :

- Pour l'épreuve pratique :

- prendre le temps de lire de manière approfondie et comprendre les consignes données,
- se concerter et s'organiser avant de mettre en pratique l'exercice demandé,
- faire un point régulier de l'avancement du chantier pendant l'épreuve.

- Pour l'entretien oral :

- se préparer en amont de l'épreuve en prenant connaissance des différentes informations disponibles sur le site internet, notamment sur les politiques publiques en matière de transports (routes), le fonctionnement des différents services routiers, le développement durable, et sur le métier d'agent d'exploitation spécialisé,
- préparer sa présentation de carrière et ses motivations pour accéder au grade d'Agent(e) d'Exploitation Principal

Le jury a décidé de clore les épreuves pratiques le 19 septembre 2025 et les résultats ont été diffusés le lundi 22 septembre 2025 sur le site internet de la DIR Nord-Ouest.

DIR
NORD OUEST

Signature
numérique de
Nicholas ISVELIN
nicholas.isvelin
Date : 2026.01.09
13:41:33 +01'00'